

coup plus de conseils indépendants. Compte tenu de cette réserve, j'estime que le député a fait preuve d'initiative en donnant au Parlement l'occasion de dire ce qu'il pense des régies et des commissions.

M. Barry Mather (Surrey): Monsieur l'Orateur, j'aimerais d'abord féliciter le député de Cochrane (M. Stewart) d'avoir présenté sa motion. J'en appuie les objectifs. Sauf erreur, il tente à donner au public un plus grand contrôle de l'entreprise publique, telles les sociétés de la Couronne, en nommant les députés à leurs conseils d'administration. J'aimerais que la question soit déferée quant au fond à un comité pour une étude approfondie; mes observations ne prendront donc que deux ou trois minutes.

Tout en appuyant le principe de la motion du député, je suis assez sceptique au sujet de la façon dont on procéderait à certains égards. Je me demande s'il serait sage de nommer des députés—des hommes politiques—au conseil d'administration des sociétés de la Couronne. N'augmenterait-on pas ainsi les pouvoirs et les avantages de certains hommes politiques individuels, peut-être au détriment des autres députés? C'est là une des réserves qu'on formulera vraisemblablement dans certains milieux.

Deuxièmement, est-il judicieux de mettre les hommes politiques en mesure d'influencer les activités hautement techniques, dans certains domaines, les sociétés de la Couronne ou des entreprises d'État? Bien des membres du Parlement sont déjà occupés avec les travaux de comité, certains siégeant à deux ou trois comités importants. S'ajoutent à cela les travaux de la Chambre et les responsabilités à l'égard de leurs mandants. A mon avis, il leur serait extrêmement difficile de trouver le temps supplémentaire pour siéger de façon utile aux conseils des sociétés de la Couronne. Au lieu de nommer les parlementaires aux conseils de ces sociétés nous ferions mieux de renforcer et d'accroître énormément le pouvoir des comités actuels de la Chambre pour leur permettre d'être beaucoup plus perspicaces et efficaces lorsqu'ils ont affaire aux ministres ou aux personnes responsables des sociétés de la Couronne.

Je souscris aux propos tenus par le député ministériel il y a quelques instants. D'après lui, il devrait y avoir un rapport plus étroit entre la Chambre des communes et les sociétés de la Couronne. Comme j'aimerais que ce bill aille au comité, permettez-moi de résumer

[M. Fairweather.]

en disant que j'appuie le principe que propose le député, bien que j'éprouve certains doutes quant à la technique. Je me rassois maintenant et j'incite la Chambre à se prononcer pour que l'affaire puisse être étudiée plus à fond par le comité.

M. Jack Cullen (Sarnia): Monsieur l'Orateur, j'appuie les commentaires et les sentiments du député qui m'a précédé et qui a félicité le motionnaire. Je ne voulais pas parler de la motion, mais voyant que les orateurs ne manquaient pas cet après-midi et qu'il semblait de plus en plus probable que l'on tenterait d'étouffer le bill, j'ai cru devoir intervenir.

Je n'ai pas écrit au député pour l'appuyer, mais je lui ai indiqué de vive voix que c'est le genre de chose auquel nous devrions attacher une plus grande importance. Je lui ai fait part des déceptions des membres du comité des comptes publics, lors des séances, situation qui se produit une fois le fait accompli, bien entendu, une fois l'argent dépensé et les erreurs commises. Comme membres du comité des comptes publics, nous devons faire de minutieuses enquêtes. Si vous saviez à quel point il nous est difficile souvent d'obtenir des sociétés de la Couronne les renseignements voulus.

Je suis de l'avis de mon ami, le représentant d'Ottawa-Ouest (M. Francis), d'après qui il est souvent nécessaire de recourir aux sociétés de la Couronne pour des services d'ordre spécial. A l'appui du parrain de la motion à l'étude, j'ajoute qu'en effet les députés devraient être membres de ces sociétés, non pas en vue de leur assurer plus de fonds, mais pour accomplir le genre de tâche qu'on nous demande ici, c'est-à-dire œuvrer dans l'intérêt public.

Je dois vous avouer que je l'ai dit en personne à l'auditeur général et que j'ai l'intention de le lui répéter avant qu'il présente son rapport de 1969: je trouve ses rapports inéquitables et partiiaux, parce qu'ils ne nous présentent qu'un côté de la question lorsqu'on les étudie au comité. Nous ne connaissons le revers de la médaille que deux ou trois ans plus tard. Dans l'intervalle, c'est ce rapport inéquitable qui fait le tour du pays.

Permettez-moi de me reporter à une situation qui s'est produite récemment. Nous adressions des questions aux représentants du ministère du Revenu national sur huit points différents. De huit sources différentes, des critiques avaient été formulées, mais à l'égard de chacune, le ministère du Revenu national a